



Selection

La sélection se compose d'une part de l'appréciation de la valeur de forme, de la constatation de la résistance au tir et de l'évaluation du comportement conformément au règlement d'élevage en vigueur du SPCS Setter & Pointer Club Suisse.

Veuillez vous inscrire par écrit / par courrier ou par e-mail. Veuillez envoyer les fichiers en format PDF. Les documents suivants doivent être joints à l'inscription

Barbara Lüdi
Selhofen 32
3122 Kehrsatz
E-Mail: zuchtwesen@setter.ch

- Copie du pedigree (Apporter l'original à la sélection)
- Copie du résultat de la radiographie des hanches
- Copie du profil ADN
- Copie du test CLAD (seulement pour Setter Irlandais et Setter Irlandais Rouge et Blanc)
- Copie du test PRA rcd1 et rcd4 (seulement pour Setter Irlandais et Setter Irlandais Rouge et Blanc)
- Copie des tests facultatifs (Audiométrie (BAER) etc.)

Conditions d'admission (art. 3.2 du ZER) :

- Seuls les chiens en bonne santé sont admis à l'examen. Les chiennes en chaleur sont admises. Elles doivent dans tous les cas être signalées au juge de sélection avant le début de l'événement de sélection et ne peuvent être amenées sur le terrain de présentation qu'au moment de leur jugement.
- L'âge minimum des mâles et des femelles est de 12 mois au moment de la sélection.
- La radiographie préalable de la dysplasie de la hanche (DH) est obligatoire.
- Un profil ADN (ISAG 2006 ou ISAG 2020) doit être établi au préalable. Les tests ADN ne sont reconnus que s'ils sont accompagnés d'une attestation de prélèvement officielle du vétérinaire et s'ils ont été effectués par un laboratoire accrédité et/ou certifié en Suisse ou à l'étranger.
- Pour les Setters Rouges Irlandais et les Setters Rouges et Blancs Irlandais, les tests ADN pour CLAD (Canine Leucocyte Adhesion Deficiency), rcd1-PRA et rcd4-PRA sont obligatoires.
- Les chiens importés doivent avoir été préalablement inscrits au LOS. Le propriétaire légitime doit être inscrit dans le pedigree par l'administration du livre des origines de la SCS (veuillez vous assurer que c'est bien le cas!).

Frais : Fr. 100.-- pour les membres du SPCS / Fr. 200.-- pour les non-membres du SPCS (à payer sur place). Si les documents fournis sont incomplets, des frais administratifs de CHF 50.00 seront facturés. La sélection aura lieu à partir de 3 chiens participants. Les participants recevront une confirmation d'inscription et, peu avant la sélection, une invitation avec toutes les informations importantes.